

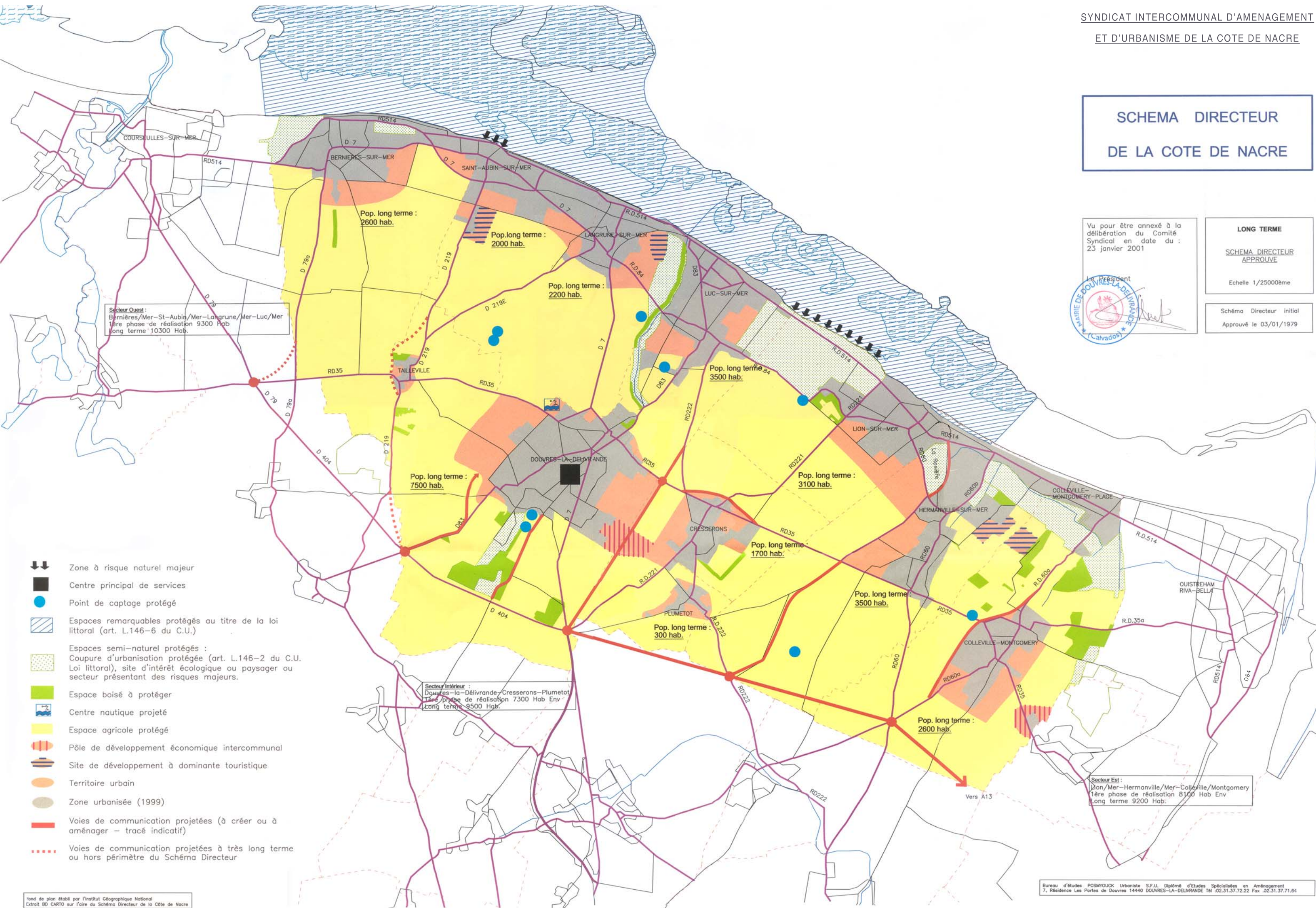
**SCHEMA DIRECTEUR
DE LA COTE DE NACRE**

Vu pour être annexé à la
délibération du Comité
Syndical en date du :
23 janvier 2001

LONG TERME
**SCHEMA DIRECTEUR
APPROUVE**
Echelle 1/25000ème



Schéma Directeur initial
Approuvé le 03/01/1979



Secteur Ouest :
Bernières/Mer-St-Aubin/Mer-Longrune/Mer-Luc/Mer
1ère phase de réalisation 9300 Hab
long terme 10300 Hab.

Secteur Intérieur :
Douvres-la-Délivrande-Cresserons-Plumetot
1ère phase de réalisation 7300 Hab Env
long terme 9500 Hab.

Secteur Est :
Lion/Mer-Hermanville/Mer-Colleville/Montgomery
1ère phase de réalisation 8100 Hab Env
long terme 9200 Hab.

- ⚡ Zone à risque naturel majeur
- Centre principal de services
- Point de captage protégé
- ▨ Espaces remarquables protégés au titre de la loi littoral (art. L.146-6 du C.U.)
- ▨ Espaces semi-naturels protégés :
Coupure d'urbanisation protégée (art. L.146-2 du C.U. Loi littoral), site d'intérêt écologique ou paysager ou secteur présentant des risques majeurs.
- Espace boisé à protéger
- ⚓ Centre nautique projeté
- Espace agricole protégé
- Pôle de développement économique intercommunal
- Site de développement à dominante touristique
- Territoire urbain
- Zone urbanisée (1999)
- Voies de communication projetées (à créer ou à aménager – tracé indicatif)
- ⋯ Voies de communication projetées à très long terme ou hors périmètre du Schéma Directeur